

# HÔPITAL DE JOUR DE PSYCHIATRIE

**Bienvenue à l'hôpital de jour de psychiatrie. Nous allons, avec vous, tenter de relever un défi : celui de vous faire regagner une qualité de vie au travers d'une réinsertion sur le plan familial, social et professionnel.**

Ceci passe notamment par la prise en charge dans le cadre d'un projet thérapeutique qui est préalablement élaboré avec vous. Vous êtes informé et acteur de la restauration de vos capacités d'autonomie tout au long de votre séjour.

Votre implication est incontournable. Nous vous demandons de respecter les horaires. Une charte de fonctionnement spécifique au service vous est remise dès votre arrivée, merci de la lire attentivement avant de la signer.

Il s'agit d'une hospitalisation « à temps partiel », votre séjour est prévu par demi-journées : le matin de 9 h à 12 h ou l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Le nombre de demi-journées et la durée d'hospitalisation sont évalués par l'équipe de l'HDJ.

Une équipe pluridisciplinaire (infirmier, psychologue, médecin, cadre de santé...) est mobilisée pour vous aider et vous accompagner selon vos besoins, afin de rendre votre séjour le plus efficace et agréable possible.

## La vie du service

Le bureau des admissions est ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

Tél. : 01 34 40 41 84  
E-mail : [admissionpsy@clinique-medicale-du-parc.fr](mailto:admissionpsy@clinique-medicale-du-parc.fr)

Les coordonnées de l'HDJ de psychiatrie :

- Infirmier :  
Tél. : 01 34 40 47 08
- Cadre de santé :  
Tél. : 01 34 40 41 94

## Les modalités d'hospitalisation de jour

L'hospitalisation de jour peut intervenir :

- à la suite d'une hospitalisation à temps complet ;
- en amont de l'hospitalisation complète pour la préparer ;
- en ambulatoire à la demande de votre médecin.

Elle complète votre suivi habituel (consultations) et ne le remplace en aucun cas.

## Les ateliers thérapeutiques

Ils sont la base de votre traitement et sont planifiés avec vous lors d'un entretien préalable. Votre participation régulière et assidue est donc essentielle. Des temps de discussion informelle sont également prévus.

## Le suivi médical

Il est assuré à l'extérieur par vos médecins habituels, l'équipe médicale de la clinique intervient uniquement pour assurer la coordination des soins et votre sécurité.

Les médicaments doivent être pris chez vous et aucun traitement médicamenteux (sauf urgence) ne sera délivré à l'hôpital de jour.

## Fumeurs

Nous vous demandons de respecter la loi et de pas fumer (même de cigarette électronique) en dehors du jardin de l'HDJ.

## Sortie

Elle sera décidée, en accord avec vous, par l'équipe soignante après l'atteinte de l'objectif thérapeutique fixé ou suite à un changement d'orientation thérapeutique.

Observez en toutes circonstances un comportement respectueux à l'égard des personnels et des autres usagers.

## Les contacts utiles

### Drogues Infos service

Tél. : 0 800 23 13 13 ou 01 70 23 13 13

### Écoute alcool

Tél. : 0 980 980 930

### Écoute cannabis

Tél. : 0 980 980 940

### SOS Dépression

Tél. : 0 892 701 238

### UNAFAM 95

165 rue de Paris  
95680 Montlignon  
Tél. : 01 34 16 70 79